

—Vous y tenez donc, Mr. le Directeur ?

—Oui, je vous serai très reconnaissant, Mr. le Supérieur, si vous voulez me décharger du souci de faire ce règlement ; c'est une responsabilité que je n'aime pas à sentir peser sur moi.

Alors Mr. Girouard parut réfléchir un instant ; on pouvait surprendre un certain sourire sur ses lèvres. Déposant sur une chaise voisine son chapeau et sa canne qu'il tenait à la main, il s'assit au bout d'une table en disant : Je me rends à vos désirs, Mr. le Directeur, et comme il est bon que la chose se fasse aussitôt que possible, mettons-nous à l'œuvre tout de suite. Mais vous voudrez bien écrire vous-même les articles du règlement.

—Je ne saurais avoir d'objection à copier ce que vous me dicterez.

Mr. Lefrançois se mit à l'autre bout de la table. Il ajusta son papier, et tenant la plume à la main il dit : Mr. le Supérieur, à quelle heure fixerez-vous le lever des écoliers ?

Mr. Girouard : Ces enfants sont jeunes ; ils ont besoin de sommeil, et ils sont accoutumés à se lever tard chez leurs parents. Mettez : les élèves se lèveront à sept heures.

Mr. Lefrançois fronça un peu le sourcil et dit : Je crains qu'on ne trouve que c'est trop tard ; dans les autres collèges on se lève à cinq heures et demie.

Mr. Girouard : Je ne veux pas qu'il soit dit que les élèves de mon collège sont plus paresseux que ceux des autres maisons. Écrivez donc que le lever aura lieu à cinq heures et demie.

Mr. Lefrançois écrivit cet article et dit : Ensuite, Mr. le Supérieur.....

Mr. Girouard : Après que les élèves se seront habillés, ils iront à l'étude pour se préparer à la classe.

Mr. Lefrançois : Vous voulez sans doute que les élèves fassent la prière du matin. Permettez-moi d'exprimer qu'ils seront moins distraits en la faisant avant l'étude, et seront mieux disposés à faire la petite méditation que l'on joint à la prière dans les Collèges.

Mr. Girouard : C'est vrai, c'est vrai ; vous pouvez donc écrire pour second article *la prière et la méditation*.

Mr. Lefrançois écrivit..... Et après la prière, dit-il, en regardant le Supérieur.

Mr. Girouard : Ces enfants sont peu habitués à la méditation ; cela pourra fatiguer leur esprit. Après cet exercice mettez un quart d'heure de récréation.

Mr. Lefrançois réprima difficilement un mouvement de surprise, et il dit : cette méditation est fort courte, je ne pense pas qu'elle fatigue les élèves ; la récréation les distrairait trop vite. L'étude préparatoire à la classe, que vous avez suggérée d'abord, irait bien après la prière.

Mr. Girouard : Je crois que vous avez raison. Écrivez donc que la prière sera suivie de l'étude.

Quel exercice assignerez-vous après l'étude, dit Mr. Lefrançois, avec une certaine anxiété ?

Au lieu de répondre à la question, Mr. Girouard se leva, et prenant sa canne et son chapeau, il dit : Mr. le Directeur, c'est vous qui avez fait les trois premiers articles du règlement, et ils sont très bien faits, je ne doute pas que vous ne fassiez aussi bien les autres. Quand vous aurez fini votre règlement, vous pourrez me l'apporter, et je le signerai bien volontiers ; je l'approuve d'avance.

Et saluant le directeur, il ouvrit la porte, et retourna au presbytère avec une expression de satisfaction un peu malicieuse.

M. Lefrançois qui était lui-même un homme de beaucoup d'esprit, et qui dans l'occasion aurait pu agir de la même manière s'amusa de cette mystification.

Il se plaisait même bien des années après à la raconter. C'est de sa bouche que l'auteur de cet article en a appris tous les détails.

Correspondances.

Nous donnons bien volontiers place à la correspondance suivante ; c'est un acte de justice que nous sommes heureux d'accomplir.

ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR 23 Mars 1876.

Monsieur le Gérant,

Permettez-moi quelques mots d'explication au sujet du mot *carre* à cinq lettres publié dans le No 12 du Collégien et dont la réponse vous a été envoyée par Mr. F. X. B.

Il y a quelque trois semaines, je vous transmis une réponse obtenue par le Rév. A. P. D., mon digne et cher Curé. J'y ajoutai un mot *carre*, que je signalai de deux de mes initiales, qui n'ont pas été comprises.

Le tout, réponse et mot *carre*, ont été attribués à Mr. le Curé du Sacré Cœur, Montréal. La paternité de ce mot *fameux*, m'a paru si peu glorieuse, que je n'ai pas voulu, en temps et lieu, faire réclamation, voyant que mon nom était d'assez antique renommée pour n'avoir pas besoin de ce faible et nouveau titre de gloire pour passer à la postérité !!!

Mais puisque Mr. F. X. B. donnant une petite leçon d'histoire naturelle à Mr. A. P. D., l'accuse d'erreur ; en justice pour Mr. le curé du sacré Cœur, je dois prendre sur moi toute la responsabilité de mon avancé et en subir les conséquences, si erreur il y a comme le prétend Mr. F. X. B. Voyons.

Je n'ignorais pas que l'Érèse appartient à la famille des araignées, mais je me crus justifiable de le désigner sous le nom générique d'insecte, d'accord en cela, n'en déplaise à Mr. F. X. B. — avec deux dictionnaires approuvés et en usage au Collège de St. Hyacinthe. [Poitevin et Benard] Voyez au mot araignée — insecte aptère, c-à-d sans ailes — genre dinsectes. Comme je n'écrivais pas pour des Entomologistes seulement mais plus généralement pour des Écoliers ou des personnes moins ferrées que Mr. F. X. B. sur l'histoire naturelle, je ne pense pas avoir eu tort.

Si j'étais aussi exigeant que Mr. F. X. B., je condamnerais Mr. E. S. D. de Ham. Sud, pour avoir défini Note — caractère de musique. — On pourrait tout aussi bien définir ce mot — mémoire, marque, commentaire, communication. — Mais je ne blâme nullement Mr. E. S. D. ; car, dans ces mots *d'esprit*, il est impossible d'exiger une précision mathématique.

Les mots carrés à quatre lettres sont très faciles, je pourrais vous en expédier une douzaine de ma fabrication, mais je me contenterai d'un seul que je propose surtout à Mr. F. X. B. quoiqu'il soit très facile, et je prévient d'avance mon aimable contradicteur qu'il n'aura pas besoin, cette fois, de recourir à un dictionnaire quelconque d'Entomologie.

Je vous ai transmis ce mot carré, suivi de remarques, croyant par là, Mr le Gérant, donner une marque d'intérêt à l'intéressante publication des Éléves d'une Institution qui a toujours eu mes sympathies ; d'une institution trop bien connue pour en faire l'éloge, et où j'ai reçu toujours l'accueil le plus amical, ce dont je conserve un excellent souvenir et une vive reconnaissance.

Votre très humble serviteur,

F. L. T. Adam